



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE VANNES**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**DELIBERATION N° DEL-24-6-16**

*CONVOCATION EN DATE DU MERCREDI 04 DECEMBRE 2024*

**SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024**

♦ **Présidence de** : Monsieur David ROBO, Maire-Président du CCAS (départ à 17h57, a pris part au vote jusqu'à la délibération 24-6.10)

♦ **Membres présents** : Monsieur Mohamed AZGAG (a pris la Présidence à compter de la délibération 24-6.11), Madame Hortense LE PAPE (arrivée à 17h45, a pris part au vote à compter de la délibération 24-6.9), Madame Chrystel DELATTRE, Madame Virginie TALMON, Madame Karine SCHMID (départ à 18h10, a pris part au vote jusqu'à la délibération 24-6.15), Monsieur Audrey ESSOLA (arrivée à 17h58, a pris part au vote à compter de la délibération 24-6.11), Monsieur François RIOU, Madame Claude JAHIER, Madame Marie-Hélène LE CORVO, Monsieur Michel CORIC, Monsieur Jean-Pierre PASQUET, Madame Nicole TOUZE, Madame Claudine LAHAYE, Monsieur Patrice BARRUOL, Monsieur Jean-Michel GUILLO, administrateurs

♦ **Membres absents excusés** : Madame Odile MONNET, Administratrice

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

### DELIBERATION N° DEL-24-6-16

<b>FINANCES</b> ----- <b>RESIDENCE KERIZAC</b> ----- <b>LOGEMENTS - CHARGES - AUTRES</b> <b>PRESTATIONS</b> <b>TARIFS 2025</b>
--

Réf : H.B

#### Monsieur Mohamed AZGAG, Vice-Président du CCAS expose :

Par délibération du 11 décembre dernier, vous avez adopté une revalorisation des loyers de 3,49% ainsi que les tarifs de la colocation (type T4) à la Résidence Kérizac pouvant accueillir 3 personnes.

Aujourd'hui, je vous propose de revaloriser les tarifs pour l'année 2025 selon le taux d'actualisation maximum applicable aux redevances de 3,26% comme suit :

Type de logement	Tarifs au 1/01/2024	Tarifs proposés au 1/01/2025 (IRL +3,26%)
Type A (12m <sup>2</sup> )	392,18€	404,97€
Type D (18m <sup>2</sup> cuisine)	397,22€	410,17€
Type C (24m <sup>2</sup> )	464,10€	479,23€
Type B (24m <sup>2</sup> cuisine)	508,62€	525,20€
T2 (50m <sup>2</sup> )	612,15€	632,11€
Appt T4 de 83.72 m <sup>2</sup>	855,41€	883,40€
- Chambre 1 (11 m <sup>2</sup> )	302,17 €	312,02 €
- Chambre 2 (8.5 m <sup>2</sup> )	276,62 €	285,64 €
- Chambre 3 (8.5 m <sup>2</sup> )	276,62 €	285,64 €

#### Les tarifs des prestations annexes sont inchangés depuis plusieurs années :

Au regard des investissements engagés ces dernières années pour améliorer la qualité du WIFI, et de l'absence d'augmentation de ce tarif depuis 2016, une augmentation de 2.50 € est proposée pour le forfait wifi mensuel.

Un tarif « nuitée invité » est historiquement appliqué dans les foyers de jeunes travailleurs. Cette contrainte est systématiquement abordée lors du Conseil de Vie Sociale avec les résidents qui demandent la suppression de ce tarif. L'obligation de signalement et la facturation de ces nuitées invités ont vocation à maîtriser le collectif en son nombre et d'en assurer sa sécurité. Il ne s'agit pas d'un objectif de recette supplémentaire.

Afin de conserver une contrainte financière et de mieux inciter les résidents à signaler ces nuits, il est proposé d'abaisser ce tarif à 2€ la nuit.

PRESTATIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Dépôt de garantie	= à un mois de loyer	= à un mois de loyer
Nuitée invité	6 €	2€ (-4€)
Supplément forfait couple (mensuel)	50 €	50€
Accès wifi (mensuel)	5 €	7,5€ (+2,50€)
Jeton de lavage	3 €	3 €
Jeton de séchage	1.50 €	1.50 €
Forfait passager (nuit)	25 €	25 €

**Je vous propose :**

- D'adopter les tarifs 2025 tels que présentés ci-dessus et de les appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES EN AVOIR DELIBERE :**

↳ **ADOPTE à la majorité**

- Contre :2 - Abstentions :2

**Pour extrait certifié conforme au procès-verbal,  
La Directrice du CCAS,**



**Marianne LE BLÉVEC**